

# REPORTERS SANS FRONTIERES

**POUR LA LIBERTE DE L'INFORMATION**

Monsieur AbdelMadjid Tebboune  
Premier ministre de la République algérienne  
Rue Docteur saâdane, Palais du Gouvernement,  
16000 – Alger

Tunis, le 22 juin 2017

M. le Premier Ministre,

Depuis 2014, l'Algérie a perdu plus de dix places au Classement mondial de la liberté de la presse établi par RSF pointant à la 134ème place en 2017. L'année 2016 a été tragique pour la presse algérienne, notamment après la mort en prison, le 11 décembre dernier, du journaliste-citoyen Mohamed Tamalt condamné pour "outrage à corps constitués" pour des propos publiés sur Facebook. Aucune enquête n'a été ouverte sur les circonstances de sa mort, la famille reste ainsi démunie sans aucun élément d'explications de la part des autorités pénitentiaires.

A cette mort tragique s'ajoutent cette année, l'emprisonnement de deux professionnels des médias, Mehdi Benaïssa et Ryad Hartouf en juin ainsi que celle du blogueur Hassan Bouras, condamné pour "outrage à magistrat", "offense" et "diffamation" en novembre. Les trois hommes ont été libérés après de longues périodes de détentions provisoires totalement arbitraires, contraires au code de procédure pénale, tel qu'amendé en 2015.

Ces poursuites judiciaires ont pour point commun d'avoir été engagées sur la base du code pénal, auquel sont toujours confrontés les journalistes pour la diffamation, l'outrage et l'injure. Un amendement de ce texte est nécessaire afin que soient définitivement déprisonnées les infractions de presse, en conformité avec la Constitution algérienne et les engagements internationaux de l'Algérie en matière de liberté d'information et de presse.

Au nom de l'organisation de la défense et de la liberté de la presse, Reporters sans frontières (RSF), dotée d'un statut consultatif auprès de l'Organisation des Nations unies, de l'Unesco, du Conseil de l'Europe et de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), je saisis à l'occasion de votre entrée en fonction le 24 mai dernier pour vous présenter nos principales recommandations en faveur de la liberté de la presse en Algérie.

RSF s'inquiète du sort réservé aux médias audiovisuels privés qui, lorsqu'ils sont critiqués, se voient quasi-systématiquement harcelés voire fermés, sans aucune consultation de l'instance de régulation. Ainsi en 2015, le gouvernement algérien a donné l'ordre de fermer deux chaînes de télévision (El Atlas TV et El Watan TV). En 2016, une action en justice intentée par le ministère de la Communication a mené à l'annulation de la revente du média

arabophone El Khabar au groupe NessProd, filiale de l'entreprise Cevital détenue par l'homme d'affaires Issaad Rebrab.

Une cinquantaine de chaînes de télévision émettent ainsi à partir de l'étranger faute de licences. RSF recommande ici au gouvernement algérien d'encourager une régulation du secteur qui passerait par l'Autorité de régulation de l'Audiovisuel (ARAV), instance dont l'autonomie financière et l'indépendance morale doivent être préservées, notamment pour ce qui relève de l'octroi des licences aux chaînes télévisuelles.

Dans son rapport "La main invisible du pouvoir sur les médias" publié en décembre 2016, RSF notait que les autorités algériennes utilisent les imprimeries publiques et la publicité distribuée par l'agence publique ANEP comme moyens de pressions. Ces établissements publics devraient revoir les critères de distribution de la publicité publique et les échéanciers imposés de manière soudaine par les imprimeries aux titres de presse.

Enfin, les menaces proférées à l'encontre des journalistes par de hauts responsables menant, comme en avril 2017 à l'occasion des législatives, et la [publication de textes restrictifs à l'égard de la presse](#) préoccupent notre organisation. Plusieurs journalistes et médias ont fait part à RSF de leurs inquiétudes quant à leur censure qui s'exerce de plus en plus fréquemment sur internet. Nous considérons essentiel que soit respectée la liberté d'informer des journalistes et médias sur internet, en accord avec l'article 50 de la Constitution de mars 2016, qui prévoit que la liberté de la presse écrite, audiovisuelle et sur les réseaux d'information est garantie, sans aucune forme de censure préalable.

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à cette lettre, que nous rendrons publique.

Avec mes respectueux hommages, je vous prie d'agréer, monsieur le Premier Ministre, l'expression de ma très haute considération.

Christophe Deloire  
Secrétaire général  
Reporters sans frontières

